Le Bilan de Compétences

Offre 100% Personnalisée

Programme pédagogique — 14 heures de face à face

Myriam Bouqallal Ferran
Référente Bilan de Compétences

04 67 56 36 86 – 06 62 61 64 89
changeoconseil@gmail.com
16 bis Avenue d'Assas – 34000 Montpellier

CHANGEO Conseil — un lieu 100% dédié à votre carrière et votre bien-être au travail depuis 2015

Cabinet à taille humaine, implanté à Montpellier, nous prenons en compte la dimension affective et professionnelle du changement de carrière. Nous proposons un cadre de travail bienveillant et chaleureux pour que nos clients se sentent à l'aise et dans les meilleures conditions pour amorcer leur réflexion professionnelle.

Testez nos outils avec les plateformes EXPLORJOB, DIAGORIENTE et PARCOUREO

Nos résultats 2025

100%	97%	4,85/5
de bénéficiaires au terme du bilan	de satisfaction globale	Note sur Mon Compte Formation

Période du 01.01 au 31.12.2025 — 70 bilans | 100 enquêtes métiers réalisées pour valider les projets de transition

À qui s'adresse cette prestation ?

- Tout salarié ou collaborateur en repositionnement professionnel
- Aux salariés souhaitant évoluer ou se réorienter avec ou sans projet de formation ou de VAE
- Aux salariés ayant un projet de mobilité interne ou externe
- Aux salariés s'interrogeant sur leur situation professionnelle et souhaitant être accompagnés dans leur réflexion

Prérequis : Aucun

Les Objectifs du Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences a pour finalité **l'élaboration d'un projet professionnel.** Il s'appuie sur une méthodologie, des outils et un accompagnement personnalisé qui permettent de construire une réponse personnelle et pertinente.

- Préparer une **évolution interne ou externe** à l'entreprise
- Préparer une **mobilité interne ou externe**
- Se construire une **représentation objective de ses compétences réelles**
- Anticiper son parcours **en interne et/ou en externe**
- Envisager une **réorientation professionnelle**
- Choisir une **formation** adaptée à ses besoins

- Identifier un parcours de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**
- Restaurer la **confiance en soi** et capitaliser sur ses points forts
- Élaborer et/ou **valider un projet professionnel**
- S'approprier son parcours et son projet professionnel **(portefeuille de compétences)**

Durée et Modalités Pédagogiques

Le Bilan de Compétences se déroule sur une durée de **14 heures de face à face (entre 3 et 4 mois)** avec une alternance d'entretiens individuels adaptés aux besoins du bénéficiaire (en mode synchrone, en présentiel ou à distance si besoin via Google Meet) et 10h de travail guidé, dont les modalités et les contenus sont validés et vérifiés par votre consultant(e).

À la fin du Bilan de Compétences, le bénéficiaire dispose d'une **Synthèse du Bilan de** rédigée par votre consultant(e) et exposant le projet professionnel détaillé, le plan d'actions et un résumé du parcours réalisé.

Un rdv de suivi à 6 mois est inclus et programmé

Conformément aux codes de déontologie définis par les organismes financeurs et par la profession de psychologue (loi du 25/07/1985, code déontologique de juin 1996), l'intégralité de la démarche est strictement confidentielle.

✦ Inclus dans l'Offre Personnalisée

- Un inventaire de personnalité, une synthèse détaillée avec un plan d'actions
- Accès illimité aux plateformes PARCOUREO, DIAGORIENTE, EXPLORJOB (enquêtes métiers)
- Assistance continue par mail ou téléphone (réponse sous 48 heures du lundi au vendredi)

Confidentialité et Déontologie

Attachés à une confidentialité et à une déontologie exigeante, nous adoptons une charte en 8 points :

- Respect du consentement du bénéficiaire
- Le respect du secret professionnel
- La nature et la teneur des investigations menées par le prestataire
- L'organisation du bilan en 3 phases identifiables
- La notion de propriété des résultats détaillés et du document de synthèse
- La communication au bénéficiaire des conclusions détaillées du bilan
- L'obligation de présentation du document de synthèse au bénéficiaire
- Le recours à des techniques fiables, mises en œuvre par des professionnels qualifiés

Financement & Délais d'accès :

CPF (Compte Personnel de Formation) : délai 11 jours
- *Participation forfaitaire obligatoire de 150 € depuis le 2/04/2026 (sauf demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, RSA, abondement employeur)*
- *Plafond CPF : 1 600 € maximum — délai de carence de 5 ans entre deux bilans*

AIF (via France Travail) : délai 21 jours

OPCO : délai 1 mois

Financement personnel : délai 15 jours

Situation de handicap : délai 6 mois (aménagements inclus)

Tarif Offre Personnalisée : 1.750 Euros net de TVA (à titre indicatif)

Personnes en situation de Handicap

Le bilan de compétences est ouvert à tout public. Toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels disponibles. Si CHANGEO CONSEIL ne dispose pas des moyens adaptés, le bénéficiaire sera orienté vers notre référente handicap ou vers un organisme partenaire de notre réseau.

Pour les personnes à mobilité réduite, nous proposons un bureau adapté chez un partenaire.

MonParcoursHandicap.gouv.fr — Plateforme officielle d'information et d'accompagnement au quotidien.

Notre bilan respecte les 3 phases réglementaires du Code du Travail

01 Phase préliminaire	– Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche – Définir et clarifier la nature de ses besoins et attentes – L'informer sur les conditions de déroulement, les méthodes et outils utilisés
02 Phase d'investigation	– Expliciter ses objectifs et se mobiliser en faveur du changement – Développer sa connaissance de soi – Investiguer ses intérêts professionnels et ses motivations – Construire son portefeuille de compétences – Identifier des aires de mobilité professionnelle et/ou des objectifs Métier(s) / Secteur(s) – Valider ou invalider les objectifs professionnels potentiels identifiés
03 Phase de conclusion	– Formalisation du projet professionnel validé – Travaux complémentaires (marché du travail, entreprises cibles, formations…) – Explicitation des points d'appui et de vigilance à l'égard du projet – Élaboration du plan d'actions pour atteindre l'objectif fixé – Rédaction et finalisation de la Synthèse de Bilan de Compétences

Méthodes mobilisées

L'ensemble de la démarche s'appuie sur une méthodologie d'analyse et de réflexion sur le parcours, le profil de personnalité, le profil professionnel et l'environnement économique. La mise en œuvre prend en compte les caractéristiques personnelles de chaque candidat et permet d'adapter le parcours à tout type de repositionnement professionnel.

Le candidat réalise son Bilan avec un consultant unique avec qui il établit une relation de confiance propice à une réflexion approfondie et authentique. Il est reçu individuellement dans un environnement qui préserve la confidentialité des échanges.

Les documents élaborés dans le cadre du Bilan sont détruits sauf demande écrite du bénéficiaire (conservation 1 an maximum). La synthèse du bilan est strictement confidentielle et peut être conservée 3 ans.

Modalités d'évaluation et outils

Évaluation	Outils & moyens techniques
Au démarrage : entretien préliminaire et grille d'analyse des attentes et objectifs **En fin de bilan :** questionnaire de satisfaction à chaud	· Tests de personnalité (Méthode Arc en Ciel DISC, MBTI…) · Tests d'intérêts professionnels (IRMR, VOCATION de Central Test…)

À 6 mois : questionnaire d'évaluation via Google Form — impact sur la trajectoire professionnelle	· Portefeuille de Compétences et synthèse détaillée avec plan d'actions · PARCOUREO — accès illimité à 1 280 fiches métiers · DIAGORIENTE — plateforme d'investigations professionnelles · EXPLORJOB — réseau de professionnels pour enquêtes métiers · Questionnaire d'enquête-métier agréé Transition Pro Occitanie · Assistance et suivi continu (réponse sous 48H, lundi au vendredi) · Bureaux confidentiels, ordinateurs, imprimantes, Wi-Fi

Suivi à 6 mois

L'évaluation à 6 mois est essentielle pour mesurer :

- L'atteinte des objectifs opérationnels attendus en fin de bilan
- La réponse aux objectifs du stagiaire
- La réalisation des projets définis durant le bilan de compétences pour les financeurs

Notre cabinet s'engage à répondre aux questions du bénéficiaire par téléphone ou par email pour soutenir la démarche entreprise durant la prestation. Un entretien ultérieur peut être fixé en fonction des souhaits du candidat dans les six mois suivant la conclusion du Bilan.

Nos références

LA POSTE · FRANCE TELECOM · SAUR · DALKIA · DECATHLON · GEODIS · AXIMUM · QUICK · Laboratoire SVR · MONA LISA · SCHERING PLOUGH · BAUSCH AND LOMB · BESINS HEALTHCARE · CHRU de MONTPELLIER · 5 SUR 5 · ABES · ASSOCIATION LA CLÉ MONTPELLIER · SOMALI · CRÉDIT AGRICOLE LR

*Nous proposons toujours un premier rendez-vous d'accueil **gratuit et sans engagement** dans nos locaux ou par téléphone.*

Pour tout renseignement ou témoignage de nos anciens bénéficiaires : 04 67 56 36 86

** Le bilan de compétences a été défini légalement en 1991 et actualisé par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel — décret du 28 décembre 2018 n°2018-1330.*